

droit de contrôler ou de ne pas contrôler? La protection implique aussi, présuppose un contrôle. Dans ce sens, tout le monde que nous avons consulté est favorable à une loi-cadre.

Je vous invite également à soutenir ces deux motions.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1012.07 Antoinette Badoud est acceptée par 92 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 92.*

– Au vote, la prise en considération de la motion M1016.07 Pierre Mauron/Xavier Ganioz est acceptée par 89 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP),

Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 89.*

S'est abstenu:

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

Postulat P2006.07 Christian Ducotterd/ André Schoenenweid (mesures d'intégration des étrangers)¹

Prise en considération

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La population étrangère résidant dans notre canton est importante. On distingue trois groupes. Le premier est celui des personnes qui viennent d'arriver dont le statut n'est pas réglé et pour lesquelles on ne parle pas d'intégration. Le second est composé de personnes qui ne peuvent pas rester en Suisse et pour lesquelles nous devons trouver une solution pour un retour dans leur pays. Le troisième est le plus important, celui dans lequel on trouve des personnes qui resteront à moyen ou long terme en Suisse. C'est cette grande part de la population étrangère qui doit s'intégrer pour pouvoir vivre en harmonie avec la population suisse et encore plus souvent avec des personnes provenant d'autres nationalités. Une part importante de celles-ci est déjà intégrée. Elle contribue à l'animation culturelle, sportive ainsi qu'à bien d'autres activités de notre pays. Les jeunes étrangers font partie de l'avenir de notre canton au même titre que leurs camarades suisses. Une minorité d'entre eux, provenant de pays où la mentalité, la religion et les coutumes se distinguent fortement des nôtres, a une plus grande difficulté à se familiariser avec son nouvel environnement.

Une part de cette population vit souvent en groupes dans des immeubles où les appartements sont vétustes. Ces appartements sont souvent tellement délabrés que peu de Suisses voudraient s'y installer. Seules des familles de migrants y habitent et constituent une forme de ghetto. Les épouses sortent peu et souvent parce qu'elles n'ont pas l'autorisation d'aller dans la rue sans leur mari. Elles n'ont pas de contacts exté-

¹ Déposé et développé le 15 mars 2007, BGC p. 286; réponse du Conseil d'Etat BGC décembre 2007 p. 2133.

rieurs qui leur permettraient d'apprendre nos langues et de se familiariser avec la culture de notre pays. Ce serait pourtant le rôle de ces mamans d'inculquer un certain mode de vie à leurs enfants et de les éduquer. Au contraire, ces jeunes vivent entre eux en gardant la mentalité de leur pays, qui n'est pas compatible avec la liberté que nous voulons donner à la jeunesse d'aujourd'hui. Les adolescents sont très influencés par l'effet de groupe, qui est encore amplifié chez des jeunes de certaines nationalités ayant de surcroît reçu une éducation inadéquate. Ces comportements se répercutent sur la formation scolaire et professionnelle. Ces jeunes, qui deviendront adultes, formeront des familles qui vont à nouveau vivre dans la précarité. L'intégration des étrangers est un défi à relever par l'Etat et les communes. Le livre d'Ayaan Hirsi Ali «Ma vie rebelle» permet bien de comprendre certains problèmes liés à l'adaptation de certains immigrés dans un pays où la culture est bien différente de celle qu'ils connaissent.

On aurait peut-être dû mettre comme titre à ce postulat «Qui fait quoi en matière d'intégration?» En effet, les mesures à prendre sont souvent connues mais les rôles et les tâches de chaque intervenant pouvant agir dans le domaine de l'intégration ne sont pas établis. Les communes, par leur proximité par rapport à la population étrangère et leur connaissance des différents problèmes, doivent participer à ces mesures. Une commission communale ou intercommunale d'intégration pourrait apporter de nombreuses solutions, par exemple, prévenir les zones ghettos, donner un préavis lors d'une mise à l'enquête d'un plan d'aménagement, prendre contact avec les propriétaires d'immeubles, favoriser la création de conseils de quartier, détecter les immeubles à risques et prendre bien d'autres mesures.

Cette commission pourrait déterminer elle-même certaines tâches nécessaires, adaptées à la spécificité de la commune ou des communes concernée-s alors que d'autres tâches seraient fixées par l'Etat. L'apprentissage de la langue locale est indispensable. Les parents doivent connaître certains principes. Les femmes étrangères doivent s'intégrer dans la vie sociale. Nous devons favoriser les échanges aux plans scolaire, associatif, sportif et culturel.

Toutes les solutions apportées pourront avoir leur effet uniquement si elles sont acceptées par les responsables des différentes communautés étrangères. Je prends pour exemple la communauté musulmane qui tient à créer différents centres et internats islamiques pour apprendre le Coran à ses enfants. Chacun sait qu'une part importante du Coran n'est pas compatible avec certaines lois et certaines valeurs que nous avons en Suisse. Certaines interprétations que l'on peut en faire peuvent réduire à néant tous les efforts déployés pour intégrer certaines personnes.

Pour ma part, une personne, qui prône certaines valeurs qui vont à l'encontre de tout programme d'intégration, n'a rien à faire en Suisse. Au contraire, chaque personne d'origine étrangère, qui veut s'intégrer, doit avoir les mêmes chances qu'un Suisse que ce soit sur les plans professionnel, social ou culturel. Il est indispensable de discuter avec les responsables de ces communautés. Ceux-ci doivent s'impliquer dans ce

processus d'intégration et ne pas s'y opposer; ils doivent être acquis à nos valeurs.

Mesdames et Messieurs, nous voyons que les tâches sont grandes et complexes. Nous proposons de faire un inventaire de toutes les mesures qui pourraient favoriser l'intégration des étrangers et de définir clairement quel organe serait chargé de les appliquer.

Nous vous remercions d'accepter ce postulat.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). C'est avec intérêt que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat demandant des mesures supplémentaires pour l'intégration des étrangers. Nous estimons pour notre part que l'intégration des étrangers est d'abord de la responsabilité des étrangers eux-mêmes et non pas de l'Etat. Néanmoins, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce postulat dans le but d'obtenir un inventaire des mesures d'intégration existantes. En outre, ce postulat devrait surtout permettre de faire un bilan de la Commission pour l'intégration des migrants instituée en 2004 ainsi que du délégué à l'intégration en place depuis 2005. Jusqu'à présent, personne dans notre groupe n'a eu connaissance d'un retour sur les travaux effectués par ces deux organes.

Ceci dit, nous émettons d'ores et déjà des réserves quant à l'utilité d'une nouvelle loi traitant de l'intégration des étrangers. Tout ne doit pas nécessairement se résoudre avec de nouvelles lois ou de nouvelles commissions. Par ailleurs, la plupart des étrangers s'intègrent très bien, sans pour autant solliciter le concours de l'Etat. Quant à ceux qui, à défaut d'une volonté d'intégration, génèrent des problèmes, c'est à la justice qu'il revient de les prendre en charge.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre propose d'accepter le postulat.

Ganizot Xavier (*PS/SP, FV*). Le postulat qui nous est présenté va indéniablement dans le bon sens. Il propose un inventaire des mesures favorisant l'intégration des étrangers, des organes pouvant les appliquer et contraint en quelque sorte les communes à agir dans ce sens; ce qui est une bonne chose. Cependant, plusieurs points sont à relever et ceux-ci sont notoirement insatisfaisants.

Premièrement, en lisant le développement du postulat, on doit admettre qu'il n'y a rien de fondamentalement nouveau dans la proposition. Un projet de ce type est déjà en cours sur proposition du délégué cantonal à l'intégration. On peut rappeler que la Direction de la justice et de la sécurité a déjà mandaté un expert pour élaborer un schéma directeur concernant la politique d'intégration. Donc, rien de nouveau sous le soleil en quelque sorte!

Ensuite, dans sa formulation, le postulat utilise un ton paternaliste qui gêne. Il en est ainsi des jeunes étrangers des cités, stigmatisés comme responsables uniques de la calamité de leur propre avenir. Il en est également ainsi de la détection des lieux dits à risques, qui peut relever davantage de l'action de police que d'efforts d'intégration à entreprendre. Troisièmement, et dans le même esprit, on peut souligner l'expression «l'infor-

mation aux parents étrangers sur certains principes»: ce ton peut receler un vrai danger de nier la différence culturelle, de ne plus faire la promotion de l'intégration mais plutôt celle de l'assimilation.

A l'attention du collègue Ducotterd, je regrette que dans son discours de tout à l'heure on ait davantage entendu «les étrangers doivent... doivent... doivent... et doivent» plutôt que «offrons-leur peut-être quelque chose ou en tout cas des perspectives».

En fait, la lecture du postulat donne l'amère impression que c'est aux seuls étrangers de s'intégrer, peu importe les moyens ou les contraintes. Enfin, dans ce postulat, il manque des éléments fondamentaux à qui a la prétention d'apporter véritablement une contribution concrète à l'intégration des étrangers; cela a été cité mais que partiellement. Par exemple, il manque la demande d'étudier les meilleurs accompagnements en milieu scolaire pour favoriser l'intégration des jeunes étrangers ou encore, pourquoi ne pas évoquer le rôle des futures commissions des naturalisations dans les communes, pour ce que les postulants appellent les «commissions communales»? Evidemment, pour cela il faut que la loi cantonale sur l'octroi du droit de cité passe la rampe face au référendum qui le condamne.

Après les critiques, on peut aussi relever ce qui va dans le bon sens, notamment cette volonté d'agir contre les quartiers ghettos. Ces quartiers ghettos sont illustres dans notre capitale pour leur insalubrité et surtout pour les mythes d'insécurité qu'ils véhiculent.

Ceci étant posé et parce que bouger favorablement en termes d'intégration est une urgence, nous vous proposons aujourd'hui d'accepter ce postulat.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). L'Alliance centre gauche a examiné avec attention le postulat P2006.07 des collègues Ducotterd et Schoenenweid. Elle soutient la prise en considération de ce postulat à l'unanimité.

Unsere Fraktion sieht in dem Bundesgesetz über die Ausländer vom 24. September 2006 nicht viel Positives ausser den vorgeschriebenen und vorgesehenen Massnahmen zur Integration. Und wir unterstützen ausdrücklich die zwei Massnahmen – das Leitbild und das Gesetz zur Integration und zur Integrationspolitik – die der Staatsrat vorsieht. Unsere Fraktion bittet aber auch den Staatsrat, an private Akteure in der Integrationspolitik und der Integration, wie zum Beispiel «Espace-Femmes» in Freiburg zu denken, die ausgezeichnete Arbeit leisten. Mit diesen Bemerkungen bitten wir Sie, das Postulat dem Staatsrat zu überweisen.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi de m'exprimer en ma qualité de présidente de la Commission cantonale d'intégration des migrants et contre le racisme, commission dans laquelle, entre parenthèses, siègent également M^{me} et M. les Député-e-s Feldmann et Siggen.

En ce qui concerne ce postulat, je voudrais bien entendu proposer de le soutenir. Je relève que c'est une très bonne chose que l'on se préoccupe d'intégration des migrants, tout en précisant que les données qui figurent dans le postulat sont des éléments qui sont actuellement déjà connus ou déjà en route. C'est aussi

pour moi l'occasion de rappeler peut-être à M. Peiry que le compte rendu des activités de la Commission d'intégration des migrants se trouve dans le rapport de gestion ainsi que celui du délégué d'ailleurs. Des efforts assez considérables ont été faits à la fois par la Commission et par le délégué parce que, actuellement, il existe une très vaste palette de propositions d'intégration faites par des organisations privées, des associations de soutien aux migrants et qu'il fallait quand même qu'on apporte un peu d'ordre dans tout ça, qu'on fasse de la coordination mais surtout, et avant tout, qu'on puisse aborder les collectivités publiques. Aussi, comme vous l'avez dit, il est important que les communes, qui sont en première ligne en matière d'intégration, puissent aussi être entendues, voire soutenues. A cet effet, je profite de dire que, comme présidente de la Commission d'intégration des migrants de la commune de Villars-sur-Glâne, commission qui existe depuis déjà bien des années, il a été extrêmement difficile d'arriver au cœur du problème, tout simplement parce qu'il y a beaucoup trop d'offres et que ces offres allaient un peu dans tous les sens.

Maintenant, les communes font beaucoup, que ce soit des communes alémaniques comme des communes romandes, elles font énormément pour l'intégration des migrants. Il est vrai que les migrants aussi doivent faire des efforts mais je dois dire qu'en dehors de certains cas particuliers de personnes qui sont les plus marginalisées parce que venant de pays, disons, où la société place par exemple les femmes dans une situation de retrait, les migrants sont toujours prêts à s'engager. Je dois dire que ce qui est très intéressant, c'est que les communes travaillent beaucoup avec des associations de migrants. Mais là encore, il y a énormément d'associations, chacune faisant son travail de son côté.

La Commission a également établi un questionnaire à l'intention des communes pour voir où étaient les besoins. Il était intéressant de remarquer que le principal besoin était dans la communication, c'est-à-dire l'élaboration de cours qui permettent aux migrant-e-s de s'exprimer.

Maintenant, si l'on regarde les bonnes intentions qui sont derrière ce postulat, je voudrais que l'on n'oublie pas de les concrétiser et que l'on puisse aussi permettre à la fois au Conseil d'Etat, mais également aux communes, de disposer des moyens financiers nécessaires à une véritable politique d'intégration. A cet égard, lorsque la demande sera faite pour que soit le canton, soit les communes puissent bénéficier d'aide du canton ou que le Grand Conseil débloque des crédits pour qu'on puisse développer davantage ou subventionner davantage des organisations qu'on aura fédérées, je compte beaucoup sur les député-e-s qui acceptent ce postulat d'accepter également que des mesures puissent être mises à disposition des collectivités et des privés pour favoriser l'intégration des migrants.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Die Grossräte Ducotterd und Schoenenweid rennen mit ihrem Postulat offene Türen ein. Bereits in der Novembersession hat uns Herr Staatsrat Jutzet darüber informiert, dass an einem Gesetz über die Integration der ausländischen Bevölkerung gearbeitet wird. Dieses soll uns noch in diesem Jahr unterbreitet werden.

Erlauben Sie mir folgende grundsätzliche Bemerkungen zur künftigen Integrationspolitik und zur Antwort des Staatsrates auf das Postulat. Der Wille zur Integration muss in erster Linie vom Ausländer ausgehen. Wer bei uns leben will, soll sich auch bemühen, unsere Lebensgewohnheiten kennenzulernen und sie zu respektieren. Mangelnde Integrationsmassnahmen dürfen nicht als Entschuldigung vorgeschoben werden, um bei Missständen aus Tätern Opfer zu machen. Das Angebot an Integrationsmassnahmen ist bereits heute recht gut. Oft wird es aber gar nicht genutzt. Leider erwähnt der Staatsrat in seiner Antwort wenig über all die vorhandenen Angebote und Bemühungen, sei es in den Schulen, in den Sportvereinen, in der Erwachsenenbildung, oder am Arbeitsplatz usw. Es ist zu hoffen, dass bei einer Annahme des Postulats der Bericht diese Arbeit mehr hervorhebt.

Schlussendlich muss auch über die Kosten der Integrationspolitik gesprochen werden: Eine finanzielle Beteiligung des Integrationswilligen an den Kosten muss angestrebt werden. Die Einbürgerungsgebühren sind abgeschafft worden, was für den Kanton bereits heute 500 000 Franken Mindereinnahmen bedeutet. Damit ist der Beitrag der öffentlichen Hand bereits jetzt beträchtlich. Die Wertschätzung bei finanzieller Beteiligung ist ebenfalls höher als wenn zum Beispiel ein Sprachkurs nur eine Pflichtübung bedeutet. In diesem Sinne folgt unsere Fraktion dem Staatsrat und wird dem Postulat zustimmen.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Der Staatsrat hat die Förderung der Integration der Ausländerinnen und Ausländer bereits in seinem Regierungsprogramm der Legislaturperiode 2002 bis 2006 als Ziel definiert. Er hat schliesslich eine kantonale Kommission geschaffen. In der heutigen Legislaturperiode sollen die in den Weg geleiteten Strukturen konsolidiert und verstärkt werden – ein Gesetz ist offenbar in Bearbeitung. Der Kanton Freiburg steht mit dieser in unbestrittenen Massen notwendigen Zielsetzung nicht alleine da. An wen sollen sich aber die kantonalen Organe wenden, wenn nicht an Strukturen, die in den Gemeinden Fuss gefasst haben. Die beiden Postulanten verlangen daher logischerweise auch, dass Integrationskommissionen in den Gemeinden geschaffen werden. Vernünftig und realisierbar wäre es, wenn solche Kommissionen, wenn wir uns nicht in einer Stadt befinden, gemeindeübergreifend gebildet würden. Sehr sinnvoll wäre die Bildung einer solchen Kommission beispielsweise parallel zu einem Schulzentrum oder in einem Gemeindeverband, der ein Schulzentrum umfasst. Jede Gemeinde hätte dann Zugang zu einem Kompetenzzentrum für Ausländerinnen und Ausländer, das für alle möglichen Fragen zuständig wäre. Sei es im Bezug auf die Schule, die Sprache, aber auch in Fragen der Kehrrichtverwertung, des Ausfüllens von Steuererklärungen, für Arztbesuche; allgemein gesagt, um Ausländerinnen und Ausländern unsere Lebensgewohnheiten etwas näher zu bringen und dadurch ein gegenseitiges Verständnis zu schaffen. Solche Kommissionen müssten gezielt zusammengesetzt werden. Die Schulen, die Öffentlichkeit, die Nachbarn in den Wohnblöcken, die Kirche, aber auch Firmen und Arbeitgeber haben ein grosses potentielles Interesse

an solchen Strukturen, die sich in der Nähe der betreffenden Leute befinden – wo die betreffenden Leute wohnen, wo sie zur Schule gehen, wo sie arbeiten. Und Interesse haben bedeutet auch immer potentiellen Geldfluss.

Noch etwas: Falls eine Gemeinde das Gefühl hat, solche Kommissionen seien schwierig effizient zu realisieren, seien zu teuer, man wolle lieber Aktionen unterstützen, die von Ausländerorganisationen ausgehen, dann ist das sicher auch richtig, dies zu tun. Welche Aktionen aber gehen von welchen Ausländerorganisationen aus? Gerade in kleineren Gemeinden gibt es kaum solche Organisationen, die genügend gross sind, um solch wichtige Arbeiten zu übernehmen. Es sei denn, es sind Organisationen, die mit bestens integrierten spanischen, italienischen und portugiesischen Staatsangehörigen bevölkert sind, die sich vielleicht eher zum Spass treffen wollen. Das Problem der Integration betrifft heute viel mehr andere Volksgruppen: Es ist ein grosses Interesse da, dass diese Leute sofort, schnell, umfassend, wirkungsvoll integriert werden. Jeder sorgfältig und richtig investierte Franken wird in einem reichen «Return on Investment» zu den Gemeinden wieder zurückkommen.

de Reyff Charles (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien étudie attentivement le postulat de nos collègues Ducotterd et Schoenenweid. Les deux postulants soulèvent de manière positive une importante question pour notre canton, soit la meilleure manière d'intégrer la population d'origine étrangère. Le canton de Fribourg a souvent bénéficié de l'arrivée d'entrepreneurs remarquables, d'enseignants, d'employés et d'ouvriers tous très zélés et d'origine étrangère. Il s'agit donc de continuer cette politique d'intégration et de l'améliorer. Les postulants demandent un inventaire des mesures à prendre et la définition des organes chargés de les appliquer. Nous soutenons ces propositions. Le Conseil d'Etat relève que la loi fédérale sur les étrangers va dans le même sens que les postulants, que le Conseil d'Etat a fait une priorité en 2002–2006 dans son programme de législature de ce thème-là et qu'un schéma directeur cantonal est en préparation avec un plan d'actions pour le canton. Tous ces éléments n'étaient bien sûr pas connus lors du dépôt du postulat de nos collègues. Pour toutes ces considérations le groupe démocrate-chrétien vous recommande de soutenir ce postulat et il en fera de même.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Ce postulat est tout à fait d'actualité et nous contestons les propos consistant à dire que l'on «enfonce des portes ouvertes» car ce sujet est vaste et les mesures utilisées sont nombreuses. Ces mesures nous sont en partie inconnues à ce jour, en particulier sur les responsabilités dans l'application des actions proposées et la prise en compte des besoins des migrants entre intégration et aussi, comme le terme a été utilisé par M. Ganioz, assimilation.

Ce postulat a le mérite d'être consensuel sur un sujet qui divise et qui peut déraiper car les options politiques peuvent être totalement opposées; les interventions de M. Ganioz et de M. Peiry le démontrent suffi-

samment. Ce postulat, il faut le rappeler, a été déposé avant le mandat donné à un expert chargé d'élaborer un schéma directeur et donc ce postulat garde toute sa valeur. L'intégration réussie des migrants est un défi majeur de notre canton et sa forte croissance démographique plaide pour que les actions demandées par le postulat soient réalisées dans les meilleurs délais. Le rôle des communes est prioritaire dans le cadre des mesures étudiées par un plan d'action cantonale. Dès lors, la mise en place de ces mesures par les communes va amener des coûts liés dont M^{me} Erika Schnyder nous a encore signifié l'importance. Donc ces mesures aux coûts liés doivent être prises en compte aussi par les communes mais aussi en fonction des dimensions des communes et de la typologie d'urbanisation de ces communes. Je rends dès lors attentif le Commissaire du gouvernement que ce financement doit principalement venir du canton qui a la tâche de veiller à la cohésion de sa population et à l'égalité des chances de toutes les personnes concernées par ces mesures. Les communes agissent sur la base d'un mandat, et c'est un des points relevés par M. Peiry, c'est que si on donne un mandat on peut établir un bilan. Donc ce mandat précis sera lié à une rémunération qui sera liée aux activités développées. Une commune urbaine, et les villes en particulier, a dans ce sens des tâches plus nombreuses. Le canton doit en tenir compte car la population est aussi très mobile. Et les mesures développées dans des villes vont un jour être très positives pour les autres régions du canton. Cette cohésion dans l'application de ces mesures est primordiale. C'est avec ces quelques considérations que je vous prie de soutenir ce postulat.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les motionnaires et tous les intervenants.

L'intégration des migrants figure également dans le programme gouvernemental 2007–2011 sous le chapitre «Défi N° 3». C'est également un défi de ma Direction. D'ailleurs, le délégué pour l'intégration des migrants est dans ma Direction et on a engagé une deuxième personne, de langue allemande, à 50%.

L'intégration, c'est un grand mot. Il faut être conscient qu'on ne va jamais vraiment réussir une intégration totale. L'intégration pourtant n'est pas une procédure unilatérale.

Es ist nicht eine einseitige Massnahme, es braucht von beiden Seiten Bereitschaft und Schritte aufeinander zu, Herr Burkhalter. Ich glaube, wenn wir die italienische Kultur anschauen, ist das doch eine Bereicherung, wenn wir das heute feststellen können. Unsere Gesellschaft bleibt auch nicht einfach stehen, sondern sie entwickelt sich und so ist eine Integration auch zu verstehen.

C'est un travail de longue haleine qui demande un effort et une collaboration de toutes les autorités cantonales, communales, paroissiales et des associations, mais aussi de toute la population. Le travail d'intégration est surtout un travail interdirectionnel. C'est le Département de la sécurité et de la justice, c'est la santé publique, c'est l'instruction publique mais c'est également l'aménagement du territoire. Je dirais que toutes les Directions sont impliquées. Dans ce sens,

c'est très bien que la motion Schoenenweid/Ducotterd demande que les compétences soient clairement fixées. Si tout le monde dit «je suis pour l'intégration», «je suis compétent», à la fin, personne ne fait rien. Il faut vraiment qu'on coordonne. Dans ce sens, votre postulat, à mon avis, va dans la bonne direction.

Notre Direction a donné un mandat pour élaborer un «Leitbild», qui est maintenant là. Il faut au moins le présenter. Quelques corrections restent à faire. C'est un M. Freeman qui est l'auteur de ce travail. Il a fait des centaines d'interviews et il fait ce «Ist-Zustand» donc l'inventaire des problèmes mais également l'inventaire des mesures qu'il doit proposer. Ce «Leitbild» ensuite devrait aboutir à un acte législatif, peut-être une loi, probablement une loi, mais également des règlements d'exécution.

M. Peiry dit que pour environ 9 étrangers sur 10, pour la grande majorité, l'intégration ne pose pas de problèmes. Pour les autres, je ne suis pas tellement d'accord avec vous pour dire qu'il faut simplement les envoyer à la justice. Je dirais qu'il faut d'abord prévenir. Prévenir vaut mieux que guérir! Je vous rappelle, M. le Député, que la nouvelle loi fédérale, élaborée sous la houlette de l'ancien Directeur de la justice de la Confédération, soutient, souligne l'intégration; et on va appliquer cette loi. M. l'ancien Directeur de la justice de la Confédération a bien dit: «Il y a des gens qui doivent quitter la Suisse et il y a des gens qui vont rester en Suisse», notamment tous ceux qui ont un permis F, un titre provisoire, une admission provisoire, qui sont là depuis cinq ans, il faut les intégrer. Ce travail, on va le faire, mais on doit compter également sur les organisations privées – comme cela a été relevé par plusieurs d'entre vous, notamment M. de Roche –, notamment sur Espaces-Femmes, Caritas, l'OSEO, etc. qui fournissent déjà aujourd'hui un excellent travail. J'aimerais également relever et remercier, publiquement ici, l'excellent travail de la Commission d'intégration présidée par M^{me} Erika Schnyder qui fait vraiment un excellent travail, qui collabore avec tous les milieux concernés. Herr Grossrat Burkhalter, Sie sagen, dieses Postulat renne offenen Türen ein. Es gäbe bereits jetzt viele Angebote und die werden in der Antwort des Staatsrates zuwenig genannt. Ich bin mit Ihnen einverstanden, es gibt bereits heute sehr viele reichhaltige Angebote und es gibt auch viel Freiwilligenarbeit in diesem Bereich. Aber es war nicht die Aufgabe, in dieser Antwort auf das Postulat Ducotterd/Schoenenweid diese Angebote aufzuzeigen. Aber wir werden darauf sicher zurückkommen. Frau Grossrätin Hänni spricht wie andere auch von Integrationsmassnahmen und Integrationsstrukturen in den Gemeinden. Ich glaube, dass das wirklich ein Schritt ist, den wir tun müssen. Ich bin aber auch einverstanden mit M. Schoenenweid quand il dit qu'il faut nuancer ces mesures selon la typologie, selon les structures des communes, si c'est une commune urbaine ou une commune rurale. Là, je crois que c'est vraiment bien dit. C'est clair qu'on ne peut pas prévoir les mêmes mesures d'intégration en ville de Fribourg que, par exemple, dans ma commune d'origine, Saint-Sylvestre. Là, il faut avoir du doigté. Dans ce sens, M. le Président, je vous propose, avec le Conseil d'Etat, d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 76 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Sch-

nyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorret G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP).
Total: 76.

- La séance est levée à 17 h 05.

Le Président:

Patrice LONGCHAMP

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
